

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 octobre 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES POSTES

DEMANDE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PROPRE À FAIRE
CESSER LA GRÈVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement n'a pas réussi à régler les différends aux Postes, ce qui perturbera probablement le service postal pour tous les Canadiens, et que l'adoption d'une mesure législative semble être le seul moyen de protéger l'intérêt public, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que le gouvernement présente aujourd'hui une mesure d'urgence afin que le service postal puisse être maintenu et que les pourparlers se poursuivent; et que les leaders de tous les partis à la Chambre se réunissent sur-le-champ pour faire en sorte que la Chambre des communes fasse franchir à ce projet de loi toutes les étapes aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit mise en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AUX
PROGRAMMES DE RECYCLAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement de la Chambre pour proposer une motion relative à une affaire urgente. Étant donné que les compressions budgétaires annoncées le 8 septembre par le président du

Conseil du Trésor (M. Andras) comprenaient une réduction de l'ordre de 62 millions et demi des fonds destinés à plusieurs programmes de recyclage de la main-d'œuvre, et qu'en raison de cette aide financière réduite aux programmes de formation et de recyclage des adultes, beaucoup de gens, surtout des mères de famille, ne pourront s'en prévaloir, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre fasse savoir au président du Conseil du Trésor qu'elle juge inacceptables de telles réductions à une époque de chômage croissant, et qu'elle lui ordonne d'annuler ces compressions et de ramener l'aide financière accordée aux programmes de recyclage de la main-d'œuvre au niveau qu'elle atteignait avant l'annonce du 8 septembre.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LA MISE EN VALEUR DES GISEMENTS SOUS-MARINS—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement fédéral refuse toujours de traiter plus équitablement les provinces de l'Atlantique, comme Terre-Neuve, en reconnaissant leurs droits historiques et juridiques de décider de leur propre avenir économique et social pour ce qui est de l'exploitation des ressources sous-marines, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan):

Que le premier ministre et son cabinet changent d'attitude pour ce qui est de reconnaître les droits des provinces d'aménager et d'exploiter leurs ressources pétrolières et minérales sous-marines qui, de toute façon, seront exploitées aux termes des directives en matière de politique énergétique, des règlements de l'Office national de l'énergie et des politiques écologiques, comme c'est le cas pour les provinces de l'Ouest.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.